



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Arrêté de circulation interdite pour cause de travaux

#### COMMUNE DE MILLERY

10 rue Jean de Réôme  
Hameau de Chevigny  
21140 MILLERY  
Tél. 03.80.97.26.54  
e-mail : mairie.millery21@orange.fr

Numéro 01/2024

Le Maire de la commune de MILLERY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux à effectuer au hameau de Ménetreux, rue de Collonges 21140 MILLERY par l'entreprise ENEDIS 37 avenue du Général Mazillier 21140 SEMUR-EN-AUXOIS qui nécessitent une modification de la circulation le 4 avril 2024 de 8 heures à 13 heures.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique.

Vu l'intérêt général ;

#### ARRÊTE :

**Article 1.** Le 4 avril 2024 de 8 heures à 13 heures et durant le déroulement des travaux, la circulation sera interdite sur la rue de Collonges dans les deux sens sauf véhicules de police, de secours et de lutte contre l'incendie.

**Article 2.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3.** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Millery.

**Article 4.** La pose et la maintenance de la signalisation réglementaire de chantier seront à la charge de l'entreprise, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de Millery, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Semur-en-Auxois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Millery, le 18 mars 2024.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- ✓ Subdivision territoriale de Semur-en-Auxois
- ✓ Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Côte-d'Or

Le Maire,

Jacky LÜD

